

Qualité de l'eau potable en 2023



Sur la base de l'art. 5 de l'ordonnance du Département fédéral de l'intérieur sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, tout distributeur d'eau potable doit informer au moins une fois par année de manière exhaustive les consommateurs sur la qualité de l'eau distribuée.

	Aumont	Secteur Granges-de-Vesin	Montet	Secteur Frasses
1 Informations générales	Selon les analyses officielles du Laboratoire cantonal effectuées durant l'année, tous les échantillons répondaient aux exigences légales, en ce qui concerne les paramètres chimiques et microbiologiques			
2 Dureté totale de l'eau	36°f (degrés français)			15°f (degrés français)
	Cette information permet au consommateur de doser correctement les produits de lessive afin de ménager l'environnement étant donné que sur les emballages, le dosage des lessives est également exprimé en degrés français par rapport à la dureté totale de l'eau.			
3 Teneur en nitrate (valeur de tolérance 40 mg/l)	31 mg/l			6 mg/l
4 Provenance de l'eau	Eau de source			Eau du lac de Neuchâtel
5 Traitement	Traitement UV			Une station de filtration permet de traiter l'eau à travers une suite d'étapes

6 Adresse pour renseignements : Administration communale, 1483 Montet
Tél. 026 665 18 08 – email : admin@les-montets.ch